



Comité Syndical du 14 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 08/03/2023

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués
n° ordre 2023-04
Présents : 21 votants : 20

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**9 présents**).

Pour les suppléants :

M. Alain MOULUCOU remplaçait M. Jean-Pierre GENTILLET, M. Christophe MELON remplaçait M. Alain PALADIN (**2 présents**).

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Isabelle SALIS, Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**7 présents**).

Pour les suppléants : M. Lionel LABARTHE remplaçait M^{me} Paulette LABORDE, M. Alain POLO remplaçait M^{me} Valérie TONIN, M. Dominique HANROT remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**3 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Martine RIEUGROS, Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Michel MASSET, Jean-Pierre DESPERIERE.

Albret Communauté : Mesdames Valérie TONIN, Dominique BOTTEON, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Pascal LEGENDRE, Joël AREVALILLO.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique

Mme Aurélie CEREZUELA : Coordinatrice de la communication des services

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

AR Prefecture047-200020550-20230314-DP2023_04-BF
Reçu le 21/03/2023**N° Ordre 2023-04****Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Considérant qu'aux termes de l'article L2121-14 CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Considérant que cet article est applicable au SMICTOM LGB, il est proposé de désigner le Vice-président en charge de la commission Administration Générales comme président de séance pour le vote du compte administratif.

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	3 965 799.00 €
	Réalisé :	1 286 003.26 €
	<i>Restes à réaliser :</i>	2 065 730.00 €
Recettes	Prévu :	3 965 799.00 €
	Réalisé :	3 169 444.57 €
	<i>Restes à réaliser :</i>	266 000.00 €
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	7 459 892.00 €
	Réalisé :	5 963 104.10 €
Recettes	Prévu :	7 459 892.00 €
	Réalisé :	7 783 160.34 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		1 883 441.31 €
Fonctionnement :		1 820 056.24 €
<u>Résultat global :</u>		<u>3 703 497.55 €</u>

M. Alain LORENZELLI, Président du SMICTOM LGB, après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que l'assemblée procède au vote du compte administratif 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Compte Administratif 2022 et constate les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture investissement : 1 883 441.31 €
- Résultat de clôture fonctionnement : 1 820 056.24 €
- Résultat global : 3 703 497.55 €.

AR Prefecture

047-200020550-20230314-DP2023_04-BF
Reçu le 21/03/2023

Article 2 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération.

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet :

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Le Secrétaire de séance
Philippe LAGARDE